

Un message a été reçu de la Chambre des Communes par son greffier dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,

JEUDI, 9 mai 1878.

*Résolu*, Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer leurs Honneurs que cette Chambre n'insiste pas sur son rejet du premier amendement fait par le Sénat au bill No. 14, intitulé : " Acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement," et que maintenant elle acquiesce au dit premier amendement.

*Ordonné*, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté.

ALFRED PATRICK,

*Greffier des Communes.*

L'honorable M. *Scott* a proposé, secondé par l'honorable M. *Pelletier* :

Que lorsque cette Chambre s'ajournera, ce soir, elle reste ajournée à demain à deux heures et demie de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Flint*,

La Chambre s'est ajournée à demain, à deux heures et demie de l'après-midi,

## Vendredi, 10 Mai, 1878.

Les membres présents étaient :—

L'honorable DAVID CHRISTIE, Président,

Les honorables messieurs

*Carrall,*  
*Dickson,*  
*Dumouchel,*  
*Girard,*

*Leonard,*  
*McDonald,*  
*Macpherson,*  
*Miller,*

*Pelletier,*  
*Power,*  
*Pozer,*

*Scott,*  
*Shead,*  
*Wilmot.*

PRIÈRE :

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour mieux prévenir les crimes de violence dans certaines parties du Canada, jusqu'à la fin de la prochaine session du parlement," et informer cette Chambre qu'elle a acquiescé aux amendements faits par le Sénat, au dit bill, sans amendement.